



Archives de sciences sociales des religions

152 | octobre-décembre 2010
Bulletin Bibliographique

Sabine BERGHAHN, Petra ROSTOCK, (éds.), Der Stoff, aus dem Konflikte sind. Debatten um das Kopftuch in Deutschland, Österreich und der Schweiz

Bielefeld, Transcript Verlag, 2009, 522 p.

André Sleiman



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/assr/22632>

ISSN : 1777-5825

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2010

Pagination : 9-242

ISBN : 9782713223013

ISSN : 0335-5985

Référence électronique

André Sleiman, « Sabine BERGHAHN, Petra ROSTOCK, (éds.), Der Stoff, aus dem Konflikte sind. Debatten um das Kopftuch in Deutschland, Österreich und der Schweiz », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 152 | octobre-décembre 2010, document 152-12, mis en ligne le 13 mai 2011, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/assr/22632>

Ce document a été généré automatiquement le 3 mai 2019.

© Archives de sciences sociales des religions

Sabine BERGHAHN, Petra ROSTOCK, (éds.), Der Stoff, aus dem Konflikte sind. Debatten um das Kopftuch in Deutschland, Österreich und der Schweiz

Bielefeld, Transcript Verlag, 2009, 522 p.

André Sleiman

RÉFÉRENCE

Sabine BERGHAHN, Petra ROSTOCK, (éds.), Der Stoff, aus dem Konflikte sind. Debatten um das Kopftuch in Deutschland, Österreich und der Schweiz, Bielefeld, Transcript Verlag, 2009, 522 p.

- 1 Il était grand temps qu'une analyse comparative du port du voile dans les différents pays d'Europe voie le jour. Voici un volume collectif, rassemblant vingt-deux contributeurs et contributrices, qui se focalise sur les trois pays germanophones d'Europe, à savoir l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse. L'objet de l'analyse? Un «bout de tissu» qui a provoqué, partout dans les pays européens, des remous publics, des débats intellectuels houleux, et un effort de législation immédiat. La logistique de l'ouvrage mérite d'être mentionnée, étant donné qu'il est financé par le projet de recherche interdisciplinaire VEIL («voile» en anglais), acronyme de «Values, Equality and Differences in Liberal Democracies», lui-même ramification d'un programme-cadre soutenu par la Commission européenne.
- 2 Le but du projet est de décrire et d'analyser la manière dont les débats autour de la question du voile se sont manifestés et comment les régulations législatives y ont répondu. Cette problématique générale se décline en cinq thèmes. Le premier couvre les

débats et les régulations qui ont eu lieu en Allemagne, en Suisse et en Autriche. Bien que ces trois pays partagent une même acception de la notion de neutralité religieuse, chacun a opté pour des solutions différentes. En Allemagne, alors que l'État fédéral affiche un sécularisme ouvert et coopératif à l'égard de toutes les religions, la gestion du phénomène musulman semble occuper une place à part (Sabine Berghahn). L'Autriche représente un cas paradoxal, puisqu'en dépit d'une régulation considérée comme l'une des plus tolérantes d'Europe, la représentation civile et politique des groupes musulmans reste en pratique faible, et les immigrants musulmans pâtissent souvent de l'exclusion sociale (Nora Gresch et Leila Hadj-Abdou). En Suisse, le port du voile est associé à deux registres majeurs: le premier est celui du statut et du rôle de la femme dans l'islam, le second est celui de la discrimination sociale à laquelle sont confrontées les musulmanes voilées (Judith Wyttenbach).

- 3 Les concepts de laïcité et de multiculturalisme sont au cœur de la deuxième partie, laquelle s'inscrit dans une perspective globale et comparative tout en maintenant le cas allemand au centre de son intérêt. Yves Sintomer met en relief les similarités, mais surtout les différences entre l'Allemagne et la France au niveau des débats suscités et des législations adoptées. Stephie Fehr effectue un vis-à-vis entre le Royaume-Uni et l'Allemagne fédérale à travers l'analyse des réactions britanniques quant au port du voile d'une enseignante musulmane, et souligne les différences entre les points de vue juridiques allemand et britannique.
- 4 La troisième partie propose un aperçu sur les soubassements politiques et juridiques de la notion de «neutralité ouverte» dans les pays d'Europe et particulièrement en Allemagne. Les réformes législatives et constitutionnelles constituent-elles une rupture avec la tradition allemande? Ernst-Wolfgang Böckenförde explique pourquoi la liberté de conscience devient problématique dans les sociétés pluralistes contemporaines alors qu'elle était jusque-là perçue comme un corollaire naturel, voire anodin, du libre arbitre de l'individu dans les sociétés dites modernes. Sa contribution est importante parce qu'il montre les limites de la neutralité d'État à travers un examen historique de l'idée de liberté de conscience en Allemagne, tout en explicitant le contenu sémantique des termes comme «liberté de conscience», «liberté de culte», et «liberté d'association religieuse». Dans un second temps, il se penche sur le problème de l'érection des minarets et du port du voile dans les institutions publiques dans un pays où la culture dominante reste largement empreinte de christianisme. Ernst-Gottfried Mahrenholz fournit une série de remarques sur l'arrêt du conseil constitutionnel fédéral datant du 24 septembre 2003, un verdict qui fait date dans l'histoire de la nation allemande, mais qui reste à ce jour fort contesté. L'article de Kirsten Wiese s'attache à montrer comment l'État se base parfois sur la loi fondamentale de non-discrimination et d'égalité entre les sexes afin de légitimer une mesure anti-voile, au lieu de faire appel à des arguments «chrétiens-occidentaux». L'article de Christian Henkes et Sascha Kneip couvre les débats survenus pendant les séances plénières dans les parlements des *Länder* allemands. La comparaison inter-*Länder* et entre les prises de position des différents partis politiques est intéressante; de même, le lexique comparé rassemblant le vocabulaire employé dans l'argumentation des parties concernées. Ute Sacksofsky évoque en détail comment le principe de neutralité justifie parfois l'interdiction du port du voile, comme ce fut le cas dans le *Land* de Hesse.
- 5 La quatrième partie s'intitule «Liberté, autonomie et domination». Les débats autour du voile y sont analysés selon la perspective de la théorie politique et de la théorie morale. Felix Ekardt estime que les réglementations du port du voile en Allemagne sont

inacceptables et contraires aux principes de la démocratie libérale – qu’il défend et développe dans son article. Bernd Ladwig partage l’avis d’Ekaradt, mais plaide, quant à lui, pour un «libéralisme éthique» promoteur de l’autonomie de l’individu citoyen, et permettant l’expression des différences culturelles et religieuses dans la sphère publique. Elisabeth Holzleithner considère que les débats autour du voile se situent au croisement des théories du féminisme et du multiculturalisme. Le principe d’autonomie individuelle est le fil rouge de son analyse. Cengiz Barskanmaz préconise une critique postcoloniale des discours juridiques allemands. Selon lui, l’image de l’islam en Occident est le fruit d’une vision orientaliste, elle-même issue d’une tradition coloniale à l’influence de laquelle l’Allemagne n’a pas échappé, même si elle n’a pas été une puissance coloniale. L’interdiction du port du voile serait donc due à la culturalisation de l’islam et à la montée d’un «racisme culturel» cherchant à prouver l’incompatibilité de l’islam avec un ordre juridique allemand synonyme de liberté.

- 6 La cinquième et dernière partie se focalise sur les concepts d’autodétermination et d’émancipation féminine. Birgit Rommelspacher passe en revue les différents courants de pensée féministes et leur évaluation du voile, à savoir le féminisme orthodoxe, le féminisme «de libération» et le féminisme libéral. Ce dernier est plus concerné par la question d’autodétermination et de liberté individuelle. Un dernier paragraphe est consacré aux justifications apportées par le féminisme musulman. Riem Spielhaus soutient que la controverse autour du voile a mis en branle un phénomène de plus en plus rapide d’institutionnalisation de l’islam en Allemagne et en Europe, poussant les intéressés à s’unir davantage, comme l’indique la recrudescence des déclarations communes d’organisations musulmanes. L’article d’Indre Monjezi Brown commence par faire la distinction entre les termes «foulard» et «*hijab*» à partir des énoncés coraniques, avant d’exposer une typologie des différentes positions des musulmanes en Allemagne vis-à-vis du *hijab*: les néo-musulmanes, les immigrées de première génération, les résidentes temporaires (étudiantes notamment), les épouses d’immigrés, et les converties. Barbara John, co-initiatrice, en décembre 2003, avec Marie-Luise Beck (ancienne secrétaire d’État au Ministère fédéral de la Famille, de la Jeunesse et des Femmes) et Rita Süßmuth (ancienne présidente du Bundestag), d’un mouvement opposé à toute une loi interdisant le port du voile, ayant bénéficié de l’appui de soixante-douze notabilités féminines dans les domaines politique et social, entreprend un retour sur son initiative et justifie ses opinions. Selon elles, le port du voile n’est pas incompatible avec l’émancipation de la femme, tant que la devise «Ose être libre et veille au droit d’autrui à la liberté» est respectée. Le volume se termine sur une interview de Sabine Berghahn et Petra Rostock avec Halina Bendkowski, qui considère de son côté que l’appel de décembre 2003 symbolise une entorse aux droits des femmes en ce qu’il trahit profondément les idéaux féministes et concourt à institutionnaliser le sexisme.